

Fait le 12/02/25



le Client

SARL UNE JUNGLE SANS NOM

127 Boulevard Gambetta

46000 CAHORS

France

SIREN 939 662 599

JOUCH

Julien ROUCHE
20 rue ASSALIT
Bâtiment A, Appartement 7
31500 TOULOUSE

contact@jouch.com

+33 6 20 17 69 57

www.jouch.com

SIRET 445 378 235 00029

IBAN FR76 1660 7000 5628 2211 1970 867

BIC CCBPFRPPPPG

Facture liée au devis D20241120-036.

Montant en Euros HT

Création logo 900,00

- Recherches
- Réalisation
- Planche de 3 à 5 propositions environ
- Livraison "valise" contenant format vectoriel et tous formats utiles
3 jours à 300 €

Frais généraux et consommables 0,00

- OFFERT
1 prestation à 0 €

Total brut 900,00**TVA** 0,00**Net à payer** 900,00**Montant à reverser** 900,00 €

TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts

Cette facture est payable dès réception

En conformité de l'article L 441-6 du Code de commerce :

- La facture est payable dès réception.

- Pas d'escompte pour paiement anticipé.
- Tout règlement effectué après expiration de ce délai donnera lieu, à titre de pénalité de retard, à l'application d'un intérêt égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros.
- Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Informations concernant les artistes-auteurs :

- Conformément à l'article L382-4 du Code de la sécurité sociale et L6331-65 du Code du travail, le Client doit s'acquitter d'une contribution personnelle de 1,1% de la rémunération brute hors taxes directement auprès de l'URSSAF.
- Pour plus d'information consulter le site <http://www.secu-artistes-auteurs.fr>

Informations concernant les droits d'exploitation :

- Le Client s'engage vis à vis du prestataire à disposer de tous les droits d'exploitation nécessaires à la réalisation des prestations objet du présent contrat.
- Le prestataire ne cède que les droits d'exploitation de la création limités aux termes du présent document.
- Le prestataire reste propriétaire de l'intégralité des créations tant que la prestation n'est pas entièrement réglée.
- Toute utilisation sortant du cadre initialement prévu dans ce devis est interdite; sauf autorisation expresse et écrite du prestataire.

Règlement

- Il est demandé un acompte équivalant à 30% du montant total à payer, avant démarrage de tout travail. Le solde est demandé à la livraison.
- Le règlement est possible par chèque, à l'ordre de Julien ROUCHE, ou DE PRÉFÉRENCE par virement.

DISPENSÉ DE PRÉCOMPTE.

En conformité avec le RGPD

- Dans le cadre de la relation contractuelle, le prestataire peut être amené à collecter et traiter des données personnelles fournies par le Client.
- Le prestataire s'engage à ne traiter aucune information personnelle au-delà de ce qui est strictement nécessaire pour effectuer ses prestations dans le cadre de la relation contractuelle.
- Afin d'assurer ses prestations, le prestataire peut être amené à partager certaines informations personnelles fournies par le Client avec différents services ou sous-traitants respectant eux-mêmes les règles du RGPD. Dans ce cadre, des informations partagées peuvent être amenées à sortir de l'Union Européenne.
- Le Client peut demander par email ou courrier la rectification ou la suppression des données collectées tant que cela n'interfère pas avec la relation contractuelle.
- Les informations collectées seront supprimées 10 ans après la fin de la relation contractuelle.